

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2023

Présent.e.x.s : Nicolas Rault ; Antonio Latella ; Rosalie Bouhet ; Enora Stein ; Leonhard
Unterlechner ; Christopher Horta
Excusé.e.x.s : Gerd Rothenberg ; Elsa Pais
PV : Enora Stein ; Christopher Horta

18h15 KAM'AF
Débats hebdomadaires

L'association a retiré la demande de subvention.

18h15 KAM'AF
Conférences sur les métiers du droit

L'association a retiré la demande de subvention.

18h15 KAM'AF
Atelier de peinture
Agnès

Le 4 mai, KAM'AF organise un atelier de peinture, ouvert à tou.te.x.s, qui aura pour thème la représentation des femmes. L'artiste Valerie Nkesi sera invitée pour l'occasion. La participation à l'atelier sera gratuite.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 30.-), ainsi qu'aux frais de matériel (CHF 155,70.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 186.-.

Décision : La demande de subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rend l'Association attentive au fait que les demandes de subventions doivent contenir des devis pour chaque poste de dépense.

Les subventions seront conditionnées à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h25 KAM'AF

Cinema club

Agnès

L'association désire se réunir à l'occasion d'une projection-débat de film d'auteur.rice.x.s africain.e.x.s, durant lequel les participant.e.x.s échangeront autour des thématiques abordées par le film. La projection aura lieu à l'UNIGE.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 20.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 20.-.

Décision : La demande de subvention est accordée à hauteur demandée.

Les subventions seront conditionnées à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h35 KAM'AF

Semaine africaine

Agnès

L'Association souhaite mettre en avant la culture africaine en organisant une activité en collaboration avec l'AIIESEC. Le 26 avril, l'association invitera un.e.x artiste/auteur.rice.x afin de débattre de diverses problématiques. L'association désire organiser un apéritif de clôture d'événement.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 50.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 50.-.

Décision : La demande de subvention est accordée à hauteur demandée.

Les subventions seront conditionnées à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h00 CUAE

Agenda-guide 2023-2024

Lena

L'association demande une subvention pour la conception et la réalisation du traditionnel agenda-guide de l'étudiant.e.x.s. Ces guides comportent entre autres les bonnes adresses à Genève, des conseils en rapport au logement étudiant, ainsi que sur les droits des personnes en étude. Cette année, la CUAE désire imprimer 6'250 exemplaires, soit 750 de moins que l'année dernière.

La demande comprend la participation aux frais de graphisme (CHF 5'000.-) ainsi qu'aux frais d'impression (CHF 24'144.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 29'144.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 ARP

Forum ALPS

Alekos, Lilo, Bruno & Pablo

L'association désire participer au forum ALPS – Awareness Lectures on Psychedelics in Switzerland – dédié aux étudiant.e.x.s et professionnel.le.x.s intéressés par la science des psychédéliques et leur utilisation en thérapie. Dans la mesure du possible et afin de réduire le coût pour la communauté estudiantine, l'association essayera de prendre des billets dégriffés et/ou des cartes journalières. Cet événement aura lieu le samedi 6 mai 2023 à l'Eventforum Bern.

La demande comprend la participation aux frais pour l'achat de billets (CHF 242.-), ainsi qu'aux frais de transport (CHF 969.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'211.-

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h30 AEHR

Apéritif de fin d'année

Anatole

L'Association désire organiser un apéritif de clôture de l'année afin d'échanger avec les étudiant.e.x.s et professeur.e.x.s de la Faculté des Lettres. Dans un contexte de rénovation du bâtiment des Bastions, cet événement a pour but de rassembler la Faculté dans une ambiance festive et estivale.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritifs (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rend l'Association attentive au fait que la participation aux frais d'apéritifs est normalement conditionnée à la tenue d'un événement autre que l'apéritif en lui-même, par exemple une assemblée générale ou une conférence. La Commission subventionne l'événement de manière exceptionnelle compte-tenu que l'Association n'a pas fait de demande similaire lors de leur dernière assemblée générale.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h45 Uni Art

Uni Art fait son live #8

Véronique & Ibrahim

Le 29 avril, l'Association organise sa traditionnelle soirée multi-arts durant laquelle ses membres pourront exposer des œuvres ainsi que se produire sur scène. Pour cette édition, l'Association désire louer la salle du Groove, qui dispose de l'infrastructure et du personnel nécessaire à la tenue des diverses représentations envisagées.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 307.7.-), aux frais d'impression des œuvres (CHF 136.9.-), ainsi qu'aux frais de location de salle (CHF 1'980.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'425.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h00 SDSA

Semaine de la diplomatie

Alba, Charline, Kozue & Johann

La Swiss Diplomacy Student Association désire organiser plusieurs événements durant la Semaine de la diplomatie. À titre d'exemple, plusieurs ateliers auront lieu durant lesquels les étudiant.e.s pourront améliorer leur employabilité et rencontrer des personnalités du monde de la diplomatie. Une visite de l'ONU et des institutions internationales de Genève sera également proposée aux étudiant.e.s.

La demande comprend la participation aux frais réservation de salle (CHF 742,50.-) aux frais d'impression (CHF 47,64.-), aux frais d'apéritif (CHF 553,70.-), aux frais de cadeau de remerciement (CHF 582,40.-), aux frais de transports (CHF 1'638,00.-) ainsi qu'à des frais divers (CHF 195.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 3'759,24.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur de CHF 3'079.-.

La Commission rappelle à l'Association qu'elle ne subventionne pas les événements relatifs à la professionnalisation, la formation ou permettant d'obtenir un gain direct sur le marché du travail. À ce titre, les événements ayant pour but premier le réseautage ne seront pas financés

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h15 AMAGE

Conférence sur l'appropriation culturelle de la cuisine palestinienne

Ryme

L'AMAGE organise une conférence ayant pour but de parler de la culture palestinienne, notamment sous l'angle de sa cuisine. Ce projet cherche à visibiliser un aspect méconnu de la Palestine, qui est surtout connue de par la situation actuelle d'apartheid que subit sa population. Deux intervenant.es seront présent.es : Mme Rania Ayoub, cheffe au restaurant Ardi à Paris ainsi que M. Fadi Kattan, chef des restaurants Akub et Fawda à Londres et Bethlehem

respectivement. Un buffet présentant des mets typiques sera proposé en fin de conférence.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 117.-), aux frais d'hébergement (CHF 167,75.-), aux frais d'impression (CHF 152.-), aux frais de repas de remerciement (CHF 50.-), ainsi qu'aux frais pour le buffet (CHF 850.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1337.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée

La Commission rappelle que les frais d'apéritifs en fin d'événement sont compris dans un forfait maximum de 200 CHF. En finançant l'entièreté du budget demandé, la Commission fait donc une exception quant à sa pratique usuelle, considérant que le buffet de fin de conférence est un élément central du projet.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

21h30 ATDF

*Spectacle de théâtre
Salomé & Daniel*

L'Atelier-théâtre du Département de français travaille depuis début 2023 sur une pièce de Jean-Luc Lagarce, *Le Pays lointain* (1995). Les étudiant.e.x.s ont organisé cinq représentations dans la salle MS 180 qui achèveront ce projet collectif et demandent un soutien financier pour aider à sa réalisation.

La demande comprend la participation aux frais de matériel (CHF 1'860.-), aux frais de gardiennage (CHF 195.-), aux frais de communication (CHF 310.-), ainsi qu'à des frais divers et imprévus (CHF 600.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 2'965.-.

Décision : la subvention est suspendue.

Le dossier rendu ne contient qu'un devis sur les huit postes de dépenses pour lesquels l'association demande une subvention. La CGTF ne finançant que sur devis, la Commission n'a pas pu entrer en matière. De plus, la CGTF ne finance pas de projet en lien avec la formation et/ou étant liés à l'octroi de crédits. Dans le cas présent, les étudiant.e.x.s n'ont pas réussi à présenter des garanties suffisantes que ce n'était pas le cas à la Commission. En outre, la CGTF a pour but de financer des projets associatifs, menés par et pour les étudiant.e.x.s. La méconnaissance flagrante du dossier et le rôle manifestement prégnant du professeur Eric Eigenmann dans son élaboration n'ont pas permis à la Commission d'attester que ce projet avait bel et bien été construit par l'association en question et les étudiant.e.x.s qui la composent. En outre, la CGTF ne peut financer des postes de dépenses liés à des imprévus. Pour finir, l'atelier-théâtre du Département de français (ATDF) n'est pas une association enregistrée auprès du

Rectorat. La CGTF ne finançant que les projets associatifs, il est nécessaire que toute demande soit faite par une association reconnue ou enregistrée. Pour toutes ces raisons, la Commission invite l'Association à refaire sa demande de subvention à la séance ordinaire suivante.

21h45 AMUNIGE

*Marsch um den Zugersee
Leonas & Alan*

L'AMUNIGE prévoit de se joindre à la *Marsch um den Zugersee*, une marche autour du lac de Zoug qui aura lieu le 29 avril. L'événement comprend le transport sur place, la participation à la manifestation, ainsi que le repas sur place. L'Association demande le forfait voyage prévu à l'art. 22 du Règlement.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 750.-), aux frais d'inscription (CHF 350.-) ainsi qu'aux frais de repas (CHF 250.-), aux frais de repas de remerciement (CHF 50.-), ainsi qu'aux frais pour le buffet (CHF 850.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'350.-.

Décision : la subvention est refusée.

La Commission considère que l'événement ne présente pas les retombées sur la communauté universitaire suffisante au sens de l'art. 14 du Règlement pour obtenir un financement.

22h00 AESPRI

*Tournois inter associatif
Jean-Louis et Loïc*

L'AESPRI souhaite mettre en place un tournoi sportif entre les associations de l'Université qui aurait lieu à la cité universitaire de champel. L'événement accueillerait environ 150 étudiant.e.x.s.

La demande comprend la participation aux frais de nettoyage (CHF 130.-), au frais d'impression (CHF 16,30.-) ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 347.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

22h10 AESPRI

*L'album photo
Lise & Léonie*

L'Association a pour projet d'éditer un album photo de ses membres, permettant de laisser une

trace des événements organisés aux prochaines générations d'étudiant.e.x.s. Il est prévu d'éditer 80 exemplaires, afin que chaque membre puisse en obtenir un.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 827,51 -).

La demande de subvention s'élève à CHF 828.-.

Décision : la subvention est refusée.

La Commission ne finance pas ce qui peut être considéré comme du matériel pérenne et questionne l'importance des retombées de ce projet sur la communauté universitaire. Le projet d'album photo est considéré comme un projet propre à l'Association, qui ne la concerne qu'elle et ne touche pas la communauté universitaire de manière large.

22h20 AESPRI

Rencontre alumni

Jane & Anaïs

L'Association désire organiser un apéritif avec les alumni au bar « Chiche ou pas chiche ». Cet événement permettra de rencontrer les ancien.ne.x.s étudiant.e.x.s du BARI et du BASPO afin d'échanger sur des thématiques diverse, notamment le futur après ces études. L'AESPRI demande de financer une buffet apéritif dinatoire.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 200.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée

La Commission ne finance pas des apéritifs dans des lieux privés comme les bars. Elle conditionne donc la subvention à la tenu d'un apéritif organisé par l'Association même.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

22h30 AESPRI

Speed debating

Clara, Emma & Nicolas

L'Association demande une subvention pour la tenue d'un speed debating sur l'hétéronormativité le 2 mai. L'Association en profitera pour inviter un.e intervenant.e.x pour modérer les débats. L'événement sera clôturé par un apéritif.

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-) et aux frais d'impression (CHF 11.40.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 212.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

22h40 AESPRI

Conférence sur l'engagement des jeunes en politique

Loïc & Colin

L'AESPRI planifie une nouvelle conférence sur le thème de l'engagement des jeunes en politique. Cette rencontre permettra d'aborder plusieurs grandes questions notamment sur les représentations des jeunes envers la politique, leurs rapports aux institutions ou encore l'abstentionnisme. À cette occasion, plusieurs intervenant.e.x.s pourront s'exprimer : Valentina Holecz, doctorante en science politique à l'UNIGE, Angela Zimmermann, co-présidente des Jeunes Vert.exs Vaud, Chloé Pointet, députée Vert-libérale (VD), ainsi qu'un.e.x membre du Parlement des jeunes genevois

La demande comprend la participation aux frais d'apéritif (CHF 200.-) ainsi qu'aux frais d'impression (CHF 16,30.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 217.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

22h50 AESPRI & Yaffa

« Sourire des enfants de Gaza »

Elodie, Naya & Agathe

Les Associations redépose une demande pour le projet qui avait déjà été financé par la Commission à la séance ordinaire précédente : les étudiant.e.x.s souhaitent rajouter à la demande de financement les droits d'auteur pour la projection du film.

La demande comprend la participation aux frais de droit d'auteur (CHF 400.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 400.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.

- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

23h00 Ekphrasis (AEHA)

Le logement ouvrier à Zürich

Nicolas

Dans le cadre d'un séminaire donné par Sandrine Kott et Marie Theres Stauffer abordant la thématique du logement ouvrier, les étudiant.e.x.s de l'Association organisent un voyage à Zürich afin de concrétiser ces études théoriques. L'Association désire donc visiter plusieurs coopératives et logement sociaux, reflétant des approches architecturales et urbanistiques abordées durant ce séminaire. L'Association prévoit de partir avec un groupe de 15 étudiant.e.x.s et demande 1'944 CHF, car elle a déjà reçu un soutien de la Faculté et du Département.

La demande comprend la participation aux frais de transport (CHF 1'584.-), aux frais de logement (CHF 619.-), aux frais de visites (CHF 500.-) ainsi qu'aux frais de repas (CHF 600.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'994.-.

Décision : la subvention est acceptée à hauteur de CHF 1'994.-.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

23h10 Divers

- **Demande d'amnistie du MELISE**

Le MELISE, n'ayant pas rendu de comptabilité annuelle depuis 2013, demande une amnistie comptable pour la période. L'Association a effectué des efforts remarquables par le secrétariat afin de retrouver les documents perdus, notamment contacter les ancien.ne.x.s membre du comité afin d'essayer de reconstituer les anciennes comptabilités. L'Association présente également des changements de processus en rapport à la tenue de sa comptabilité, lié au stockage des documents comptables, mais aussi des changements d'organisation et de pratiques.

Décision : La Commission accepte la demande des Associations.

La séance se termine à 23h12

PV fait à Genève le par Christopher Horta et Enora Stein